

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



18 mai 2020

Entreprises : subvention « Prévention Covid » ■

Subvention pour aider les TPE, PME et travailleurs indépendants à prévenir le Covid-19 au travail

L'Assurance Maladie - Risques professionnels propose, à partir du lundi 18 mai, une subvention « Prévention Covid » pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et travailleurs indépendants à financer des équipements de protection du Covid-19. Cette subvention est valable pour des équipements de protection acquis par les entreprises depuis le 14 mars 2020.

Modalités de la subvention « Prévention Covid »

Portée par la branche Accidents du travail et Maladies professionnelles (AT/MP), notamment sa gouvernance paritaire (organisations patronales et syndicats de salariés), cette aide est disponible à partir du lundi 18 mai.

La subvention « Prévention Covid » vise la **réduction de l'exposition des salariés et travailleurs indépendants au Covid-19** avec la mise en place des mesures dites « barrières », de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage.

Elle permet de financer jusqu'à 50 % de l'investissement effectué par l'entreprise pour s'équiper en matériels permettant d'isoler le poste de travail des salariés exposés au risque sanitaire, de faire respecter les distances entre les collaborateurs et/ou les publics accueillis et en installations permanentes ou temporaires.

Cette subvention concerne **les achats ou locations réalisés du 14 mars 2020 au 31 juillet 2020**. L'entreprise pourra faire sa demande et adresser ses factures à la **Carsat Auvergne** pour tout matériel acheté ou loué présent dans la liste des matériels subventionnables (selon la liste du matériel subventionné) jusqu'au 31 décembre 2020.

Le montant de la subvention versée par la Carsat est limité à **5 000 euros par demande**. L'enveloppe exceptionnelle que la branche AT/MP consacrera à cette subvention se monte à 20 millions d'euros.

Les entreprises peuvent trouver sur les sites carsat-auvergne.fr ou ameli.fr/entreprise toutes les informations et conditions d'obtention de cette subvention : liste des matériels subventionnables, dossier de demande à télécharger, contact...

Un dossier de demande est disponible en ligne et à adresser à la Carsat Auvergne.

Subventions Prévention TPE : un dispositif de 17 aides créé il y a 8 ans

Les Subventions Prévention TPE sont des aides aux entreprises de moins de 50 salariés pour financer des équipements, des diagnostics ou des formations permettant d'améliorer la prévention dans les petites entreprises. Ces aides permettent de cibler des risques professionnels majeurs et fréquents : troubles musculo-squelettiques, chutes de plain-pied ou de hauteur, cancers professionnels.

Des aides sous forme de « contrats de prévention » sont également proposées aux PME de moins de 200 salariés pour les aider à s'engager dans un projet de prévention des risques professionnels.

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse